



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

RÉSOLUTIONS 2026-1 À 2026-6 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **26 janvier 2026** à 17 heures 33, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, avenue Francis-Hughes à Laval.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Pierre Brabant	président et conseiller municipal
M.	Martin Fiola	administrateur et conseiller municipal
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Sylvain Yelle	administrateur et conseiller municipal
M.	Saad Chafki	administrateur et usager du transport régulier
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Marie-Noëlle Legault	secrétaire corporatif

M. Pierre Brabant agit à titre de président de l'assemblée. Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

M. Pierre Brabant déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que M. Vasilios Karidogiannis avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 janvier 2026 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Dory Jade, il est unanimement résolu :

2026-1 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 janvier 2026.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Saad Chafki et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2026-2 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025.

ACQUISITION DE PIÈCES DE REMPLACEMENT DE RÉSERVOIRS À CARBURANT - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE NOVA BUS INC. (2025-P-27)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de pièces de remplacement de réservoirs à carburant et que sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a déposé une soumission;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des documents reçus, la seule soumission reçue est celle de l'entreprise NOVA BUS INC., laquelle est conforme.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Saad Chafki, il est unanimement résolu :

2026-3

d'octroyer le contrat pour l'acquisition de pièces de remplacement de réservoirs à carburant d'une durée de vingt-quatre (24) mois, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise NOVA BUS INC., et ce, selon un montant total maximum de 255 371.27 \$ avant taxes.

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (VASILIOS KARIDOGIANNIS) - COLLOQUE ANNUEL 2025 DE L'ATUQ À GATINEAU - APPROBATION

ATTENDU QUE l'Association du Transport urbain du Québec (ATUQ) a tenu son colloque annuel à Gatineau (Québec) le 9 octobre 2025 avec les représentants des sociétés de transport en commun du Québec;

ATTENDU QUE Monsieur Vasilios Karidogiannis, vice-président du conseil d'administration de la Société de transport de Laval, a participé audit colloque le 9 octobre 2025 et représenté la Société de transport de Laval;

ATTENDU QUE des dépenses au montant de 1 055.72 \$ ont été encourues par monsieur Vasilios Karidogiannis relativement à sa présence audit colloque;

ATTENDU QU'il y aurait donc lieu de rembourser lesdites dépenses.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par monsieur Sylvain Yelle, il est unanimement résolu :

2026-4

de rembourser les dépenses au montant de 1 055.72 \$ encourues par monsieur Vasilios Karidogiannis lors de sa participation au colloque annuel organisé par l'Association du transport urbain du Québec, à Gatineau le 9 octobre 2025.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL POUR L'ANNÉE 2026 ET JANVIER 2027 - ADOPTION

ATTENDU QUE, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)*, le conseil d'administration doit adopter, à sa première assemblée de l'année, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour toute l'année.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Martin Fiola et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2026-5

que les assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Société, pour l'année 2026 et janvier 2027, soient fixées selon le calendrier suivant :

Endroit : Centre administratif
Société de transport de Laval
2250, av. Francis-Hugues,
Laval, QC H7S 2C3

Heure : 17 heures 30

Dates : 30 mars 2026
27 avril 2026
25 mai 2026
29 juin 2026
24 août 2026
28 septembre 2026
26 octobre 2026
30 novembre 2026
14 décembre 2026
25 janvier 2027

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2026-6

de lever l'assemblée à 17h35.

Pierre Brabant,
président

Marie-Noëlle Legault,
secrétaire-corporative